



1^{er} FORUM MONDIAL SUR L'EXECUTION LE GRAND QUESTIONNAIRE

Introduction

Cher Président de l'UIHJ, Mesdames et messieurs.

J'ai le plaisir de vous présenter le Grand Questionnaire initié par l'Union Internationale des Huissiers de Justice lors de son conseil permanent à Paris en date du 25 novembre 2011.

Il fête cette année ces 4 ans !

Avant d'aller dans le vif du sujet au sujet du Grand Questionnaire je pense qu'il est intéressant d'en connaître son origine.

L'origine du grand questionnaire

Avant de rentrer dans le vif du sujet du Grand Questionnaire il peut être intéressant de vous parler de l'origine du Grand Questionnaire. Quelles sont les raisons qui ont poussé l'UIHJ à entamer ce travail gigantesque.

Nous pouvons donner 4 grandes raisons qui ont abouti à la création de ce Grand Questionnaire :

1. Absence de données précises sur la profession et les mesures d'exécution tant au plan régional que mondial ;

La première raison est évidente. Il s'agit de l'absence de données précises sur la profession et sur les mesures d'exécution tant au plan régional que mondial.

En effet tout praticien qui a tenté de rassembler des statistiques sur une procédure établie se heurte à la difficulté de réunir des chiffres et des réponses exacts. Il s'agit d'un travail conséquent si on s'y prend seul sans avoir les contacts nécessaires.

L'UIHJ compte depuis son dernier conseil permanent 85 Etats membres répartis sur 4 continents. Lors du dernier conseil permanent qui s'est tenu il y a 15 jours à Paris plus de 50 pays étaient présents.

Cette richesse permet une récolte plus facile et plus fiable des renseignements sur notre profession tant au niveau mondial et naturellement également au niveau européen.

L'UIHJ s'était rendue compte qu'il y avait une lacune sur les données existantes sur notre profession : qui applique quoi et comment ?

Pour pallier à cette lacune l'UIHJ a mis en œuvre ce grand chantier qu'est le grand questionnaire en établissant une série de questions (le plus possible fermées) qu'elle a soumises à ces membres.

A ce jour nous avons 54 pays qui ont répondu à ce Grand Questionnaire sur notre profession.

2. Les lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution en 2009;

Les lignes directrices de la CEPEJ étaient naturellement un bon tremplin pour mettre en route un tel Grand Questionnaire sur notre profession.

En effet ces lignes directrices qui datent déjà de 2009 sont d'une importance capitale pour notre profession et pour l'uniformité de l'exécution en Europe.

Quoi de plus normal dans ces circonstances d'élaborer des statistiques fiables sur notre profession mise à jour en temps réel par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

3. Existence du chapitre 13 du rapport de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens, le Grand questionnaire pouvant servir à compléter les données de ce rapport ;

Le chapitre 13 du rapport dont le dernier en date est paru en octobre 2014 de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens a pour titre « Exécution des décisions ».

L'UIHJ a été consultée pour l'élaboration de ce Chapitre.

En effet un tel questionnaire, dont on va voir les détails par la suite, peut être le préalable nécessaire pour l'élaboration d'un tel chapitre.

En effet le rapport précise en préambule au Chapitre 13 *« qu'il est difficile d'évaluer la bonne exécution des décisions de justice en matière civile et commerciale sur la base de statistiques pertinentes, car l'exécution n'est pas automatique : il appartient aux parties ayant obtenu gain de cause de décider de demander, le cas échéant, l'exécution de la*

décision de justice. Ce rapport ne s'intéresse donc pas tant au taux d'exécution des décisions de justice qu'à l'organisation du processus d'exécution et au rôle des agents d'exécution. La CEPEJ a néanmoins essayé d'évaluer la durée de la procédure d'exécution, qui est une des composantes du délai raisonnable des procédures pris en considération par la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. »

Le rapport a par conséquent toute sa raison d'être afin de faire évoluer ce chapitre 13.

4. Congrès mondial des Huissiers de Justice a Cape Town

Suite à ces trois premières raisons il était naturel pour l'UIHJ d'entamer ces travaux afin de pouvoir les présenter à tous ses membres du monde entier au congrès mondial de Cape Town.

Les questions étant prêtes il ne manquait plus que la participation des Etats membres et le congrès de Cape Town fut le bon moyen afin de rencontrer toutes les délégations de tous les pays présent afin de pouvoir remplir ce questionnaire qui comporte à ce jour 54 réponses et est en continuel évolution.

5. Conclusion

Grâce à la CEPEJ l'Union Internationale a su mettre toutes ses forces en commun afin de créer ce Grand Questionnaire.

Il ne fût pas facile de rédiger les quelques 350 questions réparti en 26 questionnaires mais cela ne servirait à rien si l'Union internationale ne disposait pas d'un panel d'Etats membres qui peut répondre aux questions.

Vu que l'Union Internationale comporte à l'heure actuelle 85 pays membres elle est la seule organisation pouvant s'atteler à un tel projet. Le grand avantage de cet outil est qu'il est gratuit pour tous les membres et permet d'avoir une donnée de base unique au monde sur notre profession et sur l'exécution de manière actualisée.

Le grand questionnaire

1. Fonctionnement

Après avoir vu l'origine du grand questionnaire nous pouvons nous atteler à son contenu avant de vous en faire une démonstration en live de son contenu.

Tout d'abord le grand questionnaire est composé de 26 questionnaires composé au total de plus de 350 questions.

Afin d'être le plus bénéfique possible l'Union a tenté de procéder au maximum par des questions fermées. Les questions ouvertes ayant un problème d'interprétation plus grand.

L'Union internationale a mis un groupe de travail en place pour pouvoir suivre le Grand Questionnaire. Ce groupe de travail est dirigé par Mathieu Chardon, 1^{er} secrétaire de l'UIHJ. Il est assisté par Fanny Cornette, chercheur en droit à l'Université technologique de Delft (Pays-Bas), consultant UIHJ et par moi-même (huissier de justice à Bruxelles).

Ce groupe de travail est chargé d'adapter le questionnaire le cas échéant et de le faire évoluer. Ce groupe de travail est également à la disposition des Pays Membres de l'UIHJ afin de pouvoir remplir ou de mettre à jour de manière correcte et efficace le questionnaire.

Ce questionnaire, comme nous le verrons par la suite, peut être consulté par internet par tout un chacun. On y trouve non seulement les réponses de chaque pays ayant répondu mais également des statistiques tant mondiales, qu'européennes, qu'africaines, qu'asiatiques dès lors que les pays membres de l'Union Internationale se retrouvent sur les quatre continents du monde.

Le coût de ce questionnaire ? Très faible par rapport à son efficacité dès lors que la création du questionnaire est de 5.000 euros et que la mise à jour se fait de manière simple et efficace et les statistiques sont générées automatiquement.

2. Contenu du Grand Questionnaire

Comme déjà précisé le questionnaire comprend actuellement 26 questionnaires :

- Questionnaire 1 : **Généralités**
- Questionnaire 2 : **Formation**
- Questionnaire 3 : **Accès à la profession**
- Questionnaire 4 : **Condition d'exercice de la profession**
- Questionnaire 5 : **Organisation de la profession**
- Questionnaire 6 : **Obligations de l'huissier de justice**
- Questionnaire 7 : **Ethique, déontologie et discipline**
- Questionnaire 8 : **Contrôle des activités des huissiers de justice**
- Questionnaire 9 : **Responsabilité de l'huissier de justice**
- Questionnaire 10 : **Aspects sociaux pour la profession**
- Questionnaire 11 : **Accès aux informations sur le débiteur**
- Questionnaire 12 : **Exécution**

Questionnaire 13 : **Signification**
Questionnaire 14 : **Ventes aux enchères publiques**
Questionnaire 15 : **Recouvrement de créances**
Questionnaire 16 : **Constats**
Questionnaire 17 : **Séquestres**
Questionnaire 18 : **Conseil**
Questionnaire 19 : **Procédures de faillites**
Questionnaire 20 : **Missions confiées par le juge**
Questionnaire 21 : **Médiation**
Questionnaire 22 : **Représentation des parties en justice**
Questionnaire 23 : **Rédaction d'actes sous-seings privés**
Questionnaire 24 : **Service des audiences**
Questionnaire 25 : **Administration d'immeubles**
Questionnaire 26 : **Titre exécutoire africain**

Nous avons tenté d'être le plus large possible dans les questionnaires afin de pouvoir y intégrer tous les cas de figures qui pourraient se produire dans les 85 pays membres de l'Union internationale.

Vous avez naturellement certains questionnaires qui ne sont pas applicables à tous les pays membres dès lors que l'huissier de justice ne connaît pas de toutes les compétences dans tous les pays membres. Il est va par exemple pour les constats ou les séquestres. Les réponses des pays membres connaissant ces compétences peuvent être très utiles aux pays ne les connaissant pas.

Chaque pays peut se servir du questionnaire afin de faire évoluer sa propre législation et c'est un nouveau pas qui est, de cette manière, franchi dans l'harmonisation des législations européennes et mondiales au niveau de l'exécution judiciaire.

De plus en étant si large et si précis ce questionnaire peut également aider divers organismes européens ou internationaux dans leurs travaux respectifs. En effet ceci est déjà réalité dès lors que ce questionnaire a été présenté et utilisé par diverses organismes tel que :

- La CEPEJ (bien entendu !)
- L'Union Européenne
- La Banque Mondiale
- La Conférence de La Haye
- L'OHADA

3. Avenir du Grand Questionnaire

Il va sans dire qu'un produit, qu'un outil qui n'évolue pas, meurt.

Pour cette raison l'Union Internationale a constitué un groupe de travail afin de garder ce grand questionnaire actif par différents objectifs :

- Assurer la mise à jour permanente du Questionnaire par les Pays Membres ;
- Etre un lien entre les Etats membres ;
- Adapter les questionnaires au regard des critiques et de l'évolution de la société ;
- Rajouter des nouveaux questionnaires.

En ce qui concerne le rajout des nouveaux questionnaires le groupe de travail est actuellement occupé à rajouter une section concernant les 28 pays membres de l'Union Européenne.

Il s'agit ici principalement d'obtenir des réponses des pays membres de l'Union Européenne sur l'application des divers règlements publiés depuis une quinzaine d'années. Il s'agit principalement :

- du règlement (UE) n° 1393/2007 relatif à la transmission des actes judiciaire et extra-judiciaires ;
- du règlement (UE) n° 805/2004 relatif au titre exécutoire européen ;
- du règlement (UE) n° 1896/2006 relatif à l'injonction de payer européenne ;
- du règlement (UE) n° 861/2007 relatif aux petits litiges.

Ces différents questionnaire vont être regroupé dans une nouvelle section concernant spécifiquement le l'Union Européenne et qui pourra sans nul doute être une aide afin de faire évoluer ces règlement de manière optimale tant pour le praticien que pour le justiciable et pour le créancier.

Comment consulter le grand questionnaire ?

1. Accès au grand questionnaire

Consulter le Grand Questionnaire est extrêmement simple. En quelques clics, avec un identifiant et un mot de passe unique on y est rapidement.

Sur l'Internet, allez sur le lien suivant : <http://questionnaire2011.uihj.com>

La page suivante apparaît :



- 1) Dans l'onglet « **Identifiant** », taper : **stat**
- 2) Dans l'onglet « **Mot de passe** », taper : **stat62**

Dans la page qui apparaît, cliquer sur « **Traitement des réponses** ».

Dans la rubrique « **Traitement des réponses** », vous pouvez consulter les réponses de tous les pays.

Il vous suffit à présent de cliquer sur les numéros alignés horizontalement de 1 à 26 pour visualiser chacun des 26 questionnaires, et de cliquer sur chaque question pour faire apparaître les réponses.

2. Accès aux statistiques

Afin d'avoir accès aux statistiques il suffit de cliquer sur la question qui vous intéresse et vous verrez les réponses de tous les pays ayant répondu ainsi que des statistiques sous forme graphique (« camembert ») :

- Au niveau mondial ;
- Au niveau européen (la grande Europe) ;
- Au niveau africain ;
- Au niveau américain ;
- Au niveau asiatique.

En cliquant ensuite sur le « camembert » vous obtiendrez le détail des réponses des pays pour la région indiquée.

Conclusion

J'ai eu le plaisir de vous présenter ce grand questionnaire qui est sans nul doute un des futurs instruments importants afin de pouvoir analyser le métier d'huissier de justice et par la même occasion la procédure d'exécution tant au niveau mondial qu'au niveau européen (pour ce qui nous concerne aujourd'hui).

J'espère que je vous ai montré la pertinence de ce grand questionnaire et je ne peux que vous encourager à aller le consulter afin de vous rendre compte de son importance dans une analyse de système juridique tel qu'est occupé actuellement la CEPEJ.